

[Texte]

he would choose to give the Committee, I do not know. I cannot speak for Mr. Nielsen and I do not attempt to.

What I am again suggesting, Mr. Chairman, if it is of any value to the Committee, is that I suspect that that will be Mr. Nielsen's position, if he has been approached and invited to attend. Mr. Hogarth, he is attending another committee meeting this morning. To my certain knowledge he was addressing a meeting in Montreal last Tuesday and could not be here. He has a committee meeting this morning. That may very well be the cause for his absence. The point you make is not irrelevant but it still does not deal with the question. If we approach Mr. Nielsen and he says, "Unless I can be absolutely satisfied about the confidentiality and protection of my sources of information then, I am not going to reveal them", then what does this Committee do? What position are we in? I would take it that somebody this morning was screaming for his seat. I suggest to you, Mr. Chairman, that the onus is not on Mr. Nielsen but on us.

Some hon. Members: Oh, oh.

Mr. Hogarth: Mr. Chairman, on a point of order, please.

Mr. Stafford: The Prime Minister made it abundantly clear that the job of a civil servant would be protected, and if we take the Prime Minister's word how can we possibly take Mr. Nielsen's word that he even has any evidence.

Some hon. Members: Hear! Hear!

Mr. Hogarth: Mr. Chairman, I would like to point out, if I may, that that was not the position that Mr. Nielsen took in the House.

MR. TRUDEAU: Yes, Mr. Speaker, I am perfectly prepared to renew those statements and assurances...

Now, of course, if anything happened to the civil servant after giving evidence here, it would be Mr. Trudeau, it would appear to me, that would be answerable to the public, not the civil servant.

I would only hope that if the hearings before the committee show that the allegations of the hon. member are pure fabrication his seat will be at stake as a result.

SOME HON. MEMBERS: Oh, oh!

MR. NIELSEN: Mr. Speaker...

MR. SPEAKER: Is the hon. member rising on a point of order? Otherwise we should go on to the next question as we are running short of time.

Now here is the important thing, because Mr. Nielsen did not say he did not accept the Prime Minister's assurances.

MR. NIELSEN: Yes, Mr. Speaker, a point of order. I simply want to set the Prime Minister's mind at ease immediately by telling him that the Liberals have been after my seat since 1963, but I will not not give them any assurance that they will regain it.

Now certainly if he was at all concerned about the integrity of the Prime Minister on that occasion that would have been the time to make it. And it is a great surprise

[Interprétation]

nerait au Comité. Je ne peux pas parler au nom de M. Nielsen et je n'essaie pas de le faire.

Tout ce que je peux dire, monsieur le président, si cela peut aider le Comité, c'est qu'à mon avis c'est là l'attitude que prendra M. Nielsen, si on l'invite à se présenter. Monsieur Hogarth, il assiste ce matin à une autre séance de Comité. Pour autant que je sache, mardi dernier il adressait la parole à une réunion à Montréal et il ne pouvait pas être ici. Ce matin, il a une autre séance de Comité. C'est peut-être là la raison de son absence. Ce que vous dites se rapporte peut-être à la question, mais cela ne la règle pas. Si nous abordons M. Nielsen et qu'il dit: «à moins d'être absolument certain que mes sources de renseignements seront gardées confidentielles et seront protégées, je ne vais pas les révéler»; alors que fera le Comité? Dans quelle position nous trouverons-nous? Je dirai que ce matin quelqu'un voulait prendre son siège. Monsieur le président, je crois que ce n'est pas à M. Nielsen d'apporter des preuves, mais à nous.

Des voix: Oh, oh.

M. Hogarth: Monsieur le président, j'invoque le Règlement, s'il vous plaît.

M. Stafford: Le premier ministre a clairement déclaré que l'emploi d'un fonctionnaire serait sauvegardé et si nous faisons confiance au premier ministre, comment pouvons-nous croire M. Nielsen lorsqu'il dit qu'il a des preuves.

Des voix: Bravo.

M. Hogarth: Monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais spécifier que ce n'est pas l'attitude adoptée par M. Nielsen à la Chambre,

M. TRUDEAU: En effet, monsieur l'Orateur, et je suis tout à fait disposé à renouveler ces déclarations et assurances...

Bien sûr, si quelque chose arrivait au fonctionnaire une fois qu'il nous aurait fourni des preuves, ce serait M. Trudeau, d'après moi, qui devrait en répondre au public, et non pas le fonctionnaire.

J'espère seulement que si les délibérations du Comité prouvent que les allégations du député ne sont que des affabulations, son siège sera en jeu.

DES VOIX: Oh, oh!

M. NIELSEN: Monsieur l'Orateur...

M. L'ORATEUR: Le député invoque-t-il le Règlement? Autrement, nous devrions passer à la question suivante, car il nous reste que peu de temps.

Voilà donc l'important, car M. Nielsen n'a pas dit qu'il n'acceptait pas les assurances formulées par le premier ministre. Il a dit:

M. NIELSEN: Oui, monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, je veux tout simplement rassurer immédiatement le premier ministre en lui disant que les libéraux ont voulu prendre mon siège depuis 1963, mais je ne leur donnerai pas l'assurance qu'ils vont le reprendre.

S'il n'était pas sûr de la sincérité du Premier ministre à cette occasion, c'était le moment de le faire savoir. Je